

France : l'exemple des SAMU : ne dites plus 33, faites le 15...

Autor(en): **Stadelmann, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): **1 (2003)**

Heft 1: **Mobilité**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

France : l'exemple des SAMU

Par
Jacques
Stadelmann

Ne dites plus 33, faites le 15 ...

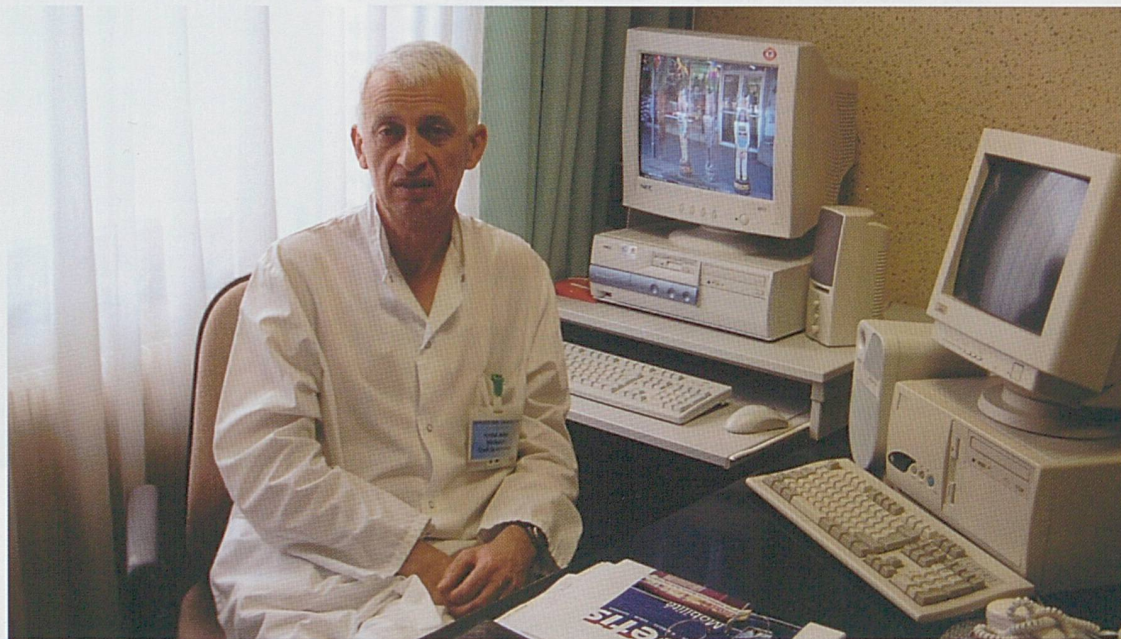
Le Dr. Abel Kara, chef de l'Unité médicale d'accueil du Centre hospitalier de Belfort et responsable du Centre 15 et du SAMU du Territoire de Belfort.

Vous rencontrez un problème de santé et vous n'arrivez pas à joindre votre médecin traitant ou le médecin de garde...

Un passant fait un malaise sur la voie publique...

Vous êtes témoin d'un accident de la circulation ou du travail...

Appelez le 15 !



Affichées ou distribuées sous forme de papillons, ces invitations-informations mettent en évidence le rôle clef joué en France par l'apparition, il y a 25 ans déjà, d'un numéro d'appel national gratuit unique réservé aux urgences médicales.

Attribué au départ aux Services d'aide médicale d'urgence existants, les SAMU, ce no 15 a rapidement évolué vers la décentralisation. Aujourd'hui chaque département dispose d'un Centre 15 lié organiquement à un SAMU. Point névralgique de toute l'organisation de la médecine d'urgence et de l'accès des patients aux services et prestataires de soins, le Centre 15 assure la réception et la régulation

des appels. Il a pour particularité d'être placé sous la responsabilité d'un médecin spécialisé dans la médecine d'urgence.

Régulation d'abord

«Défis» a rencontré le docteur Abel Kara, chef de l'Unité médicale d'accueil du Centre hospitalier de Belfort et responsable du Centre 15 et du SAMU du Territoire de Belfort.

« Le Centre 15 et le SAMU de Belfort, explique-t-il, constituent un service hospitalier propre. La loi sur l'aide médicale urgente et les transports sanitaires exige qu'il soit formé d'une équipe médicale et de permanenciers placés sous la

responsabilité d'un praticien hospitalier spécialisé.

« A l'écoute 24 heures sur 24 notre équipe, ajoute-t-il, s'applique d'abord à réguler les appels de détresse et à déclencher, dans les délais les plus brefs, la réponse la mieux adaptée à la nature de l'appel.

« Ce rôle de régulateur s'exerce naturellement dans un cadre d'étroite collaboration et coopération avec les différentes structures d'accueil et soins du département et de la région de Franche-Comté ainsi qu'avec les médecins du secteur privé et les services d'intervention et de transports offerts par les ambulanciers privés ou des partenaires tels que les pompiers, la police et la gendarmerie.»

Hiérarchie des réponses

«S'agissant de la nature des réponses apportées et des mesures prises, poursuit-il, il faut souligner le nombre élevé des appels. Une moyenne annuelle de plus de 40'000 pour ces dernières années (voir ci-contre les chiffres 2001) ou plus de 100 par jour. Rapportées à la population concernée, 137'000 habitants, ils mettent en évidence l'intérêt et la pertinence d'un tel service d'écoute.

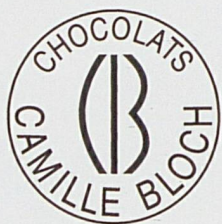
« Les réponses les plus fréquentes se résument à des conseils d'ordre médical, apportés précisément par le médecin régulateur de permanence. Au vu du pro- ▶

ruedunord.ch



Ivan Brahier - Delémont
Graphisme et publicité

Tél. 032 423 06 10, ivan@ruedunord.ch



Camille Bloch
chocolats pour
la bonne bouche.

Camille Bloch
Schokolade mundet
allen gut.

Ragusa torino Kirschli



Chocolats Camille Bloch S.A. 2608 Courtelary, Suisse

Edité par la Fondation régionale
pour la statistique, le

Classeur des statistiques régionales

de format A5 comprend 300 pages de
tableaux, soit environ 60'000 données
géographiques, économiques et sociales
sur nos districts (canton du Jura et Jura
bernois), accompagnées de commentaires
et de graphiques.

Nous envisageons d'actualiser entièrement
cet outil de travail en 2003, afin d'y intégrer,
entre autres, les nouvelles données issues
du recensement fédéral de la population
de 2000 et du recensement des entreprises
de 2001.

Si cette publication vous intéresse,
vous pouvez vous renseigner au
secrétariat de l'ADIJ, cp 57, 2740 Moutier
tél. : 032 - 493 41 51, fax : 032 - 493 41 39,
e-mail : adij@vtx.ch

Prix : fr. 80.- l'exemplaire (non compris les
frais de port).



Bulletin d'adhésion

L'adhésion à l'ADIJ (CHF 50.-/année) donne droit à l'abonnement à « Défis » et aux informations concernant l'association

Coupon à retourner au secrétariat de l'ADIJ,
Case postale 57, 2740 Moutier 1,
tél. (0041) 032 493 41 51, fax (0041) 032 493 41 39,
adresse électronique : adij@vtx.ch

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Commune :

Adresse :

Tél. :

Fax :

Adresse électronique :



Missions des Samu «Centre 15»

Assurer 24H/24 une écoute médicale permanente aux demandes d'urgence médicale.

Déterminer et déclencher dans les meilleurs délais la réponse adaptée à cette demande.

S'assurer de la disponibilité des moyens d'hospitalisation publics ou privés, adaptés à l'état et aux soins du patient, dans le respect du libre choix du malade, de sa famille et de son médecin traitant.

Organiser l'accueil et éventuellement le transport du patient dans un établissement public ou privé par des moyens dépendant du service public ou d'une société privée de transport sanitaire.

blème soulevé ou de la détresse exprimée, ce médecin parviendra souvent à rassurer son interlocuteur et à l'inviter, par exemple, à consulter le lendemain son médecin habituel ou à prendre tel ou tel médicament.

« Autre type de réponse simple, celle liée à l'intervention, sur sollicitation du régulateur, du médecin de garde le plus proche du domicile de la personne en détresse. Ce recours, fort précieux et efficace, aux médecins de garde et praticiens libres suppose naturellement la mise en place d'un système minimal de coopération, de coordination et l'existence d'un bon réseau de communications.

« Troisième cas de figure, celui nécessitant un examen plus approfondi, voire une hospitalisation au Centre ou dans un autre établissement, sans qu'il y ait toutefois urgence d'intervention médicale. La réponse consistera alors dans l'intervention d'un service d'ambulance privé ou dans l'envoi d'un véhicule des pompiers ou encore du Centre hospitalier lui-même. Si l'état du patient le permet,

on lui suggérera un transport en véhicule privé.

« Prenons, pour conclure, une éventualité de recours à des moyens plus lourds. Le cas d'une femme enceinte. Animée du sentiment d'un accouchement imminent, elle appelle le 15. Le médecin régulateur va tout d'abord l'interroger. Lui demander si elle contracte, à quelle fréquence, etc. S'il n'y a pas urgence, il se bornera à l'envoi d'une ambulance chargée de transporter la patiente à la maternité de son choix ou la plus proche. En revanche, s'il y a même perspective d'accouchement très proche, il fera intervenir le SMUR, à savoir le Service mobile d'urgence et de réanimation, une équipe formée à la médecine d'urgence, conduite par un médecin du SAMU et dotée d'un véhicule rapide disposant d'un équipement médical performant d'intervention et de réanimation. De quoi, au cas particulier, assurer un accouchement au domicile de la patiente ou même durant son transport. « L'examen du relevé des appels 2001 montre que les interventions lourdes, entraînant par exemple le recours au SMUR ne connaissent pas une fréquence très élevée. En revanche, un gros tiers des appels se traduisent par un simple conseil médical et, dans un cas sur quatre, par le recours à un médecin de garde. Fait notable aussi, le nombre relativement important, plus de 2500, des appels liés à la téléalarme. »

Interrogé à propos des délais d'intervention des SMUR, le

docteur Abel Kara estime que le patient devrait pouvoir être atteint au plus tard 25 minutes après l'appel. D'où dans certains cas la nécessité de recourir à l'intervention de l'hélicoptère sanitaire stationné à Besançon. Il appartient encore au SAMU de s'assurer de la disponibilité des moyens d'hospitalisations, publics ou privés, et d'élaborer, voire mettre en œuvre, des plans de secours et de soins à l'oc-

En savoir plus

Agence régionale de l'hospitalisation de Franche-Comté : www-arh-besancon.sante.gouv.fr/

Centre hospitalier de Belfort-Montbéliard : www.ch-belfort-montbeliard.fr

casion d'événements particuliers ou de catastrophes. Il assure enfin l'enseignement de la médecine d'urgence et la formation des personnels de santé aux gestes et techniques d'urgence.

Propos recueillis par **Jacques Stadelmann**, journaliste, membre de la Direction de l'ADIJ.

Le 15 en chiffres

Les données et indications ci-dessous illustrent, en chiffres, l'activité déployée par le «Centre 15» du Centre hospitalier de Belfort au cours de l'année 2001 (bassin de population concernée : 137 000 habitants).

Nature des réponses apportées et mesures déclenchées

Total des appels : **44'152**, dont 2'552 via les systèmes de téléalarme.

Informations médicales directes : **17'694**

Recours aux médecins de garde : **9'552**

Service d'ambulance traditionnel, ambulances V.S.L.

(véhicules sanitaires légers) : **6'351**

Recours aux pompiers et à leurs ambulances V.S.A.B

(véhicules de secours aux asphyxiés et aux blessés) : **4'252**

Intervention du S.M.U.R (véhicule du service médical d'urgence et de réanimation) : **1'549**

Voitures particulières : **1'327**

Recours aux services et véhicules de Gendarmerie/Police : **652**

Transferts secondaires (transport d'une structure hospitalière à une autre) : **202**

Faux appels : **8**